

La dépendance des personnes âgées

Déclaration du groupe des Associations

Le groupe des associations tient à remercier l'ensemble des membres de la commission et le personnel pour l'esprit constructif qui a présidé aux débats et à la production de l'avis. Il déplore cependant les contraintes calendaires et les modifications méthodologiques incessantes qui ont pu nuire à sa rédaction.

L'avis souligne les différents défis auxquels notre société doit faire face pour ses aînés en perte d'autonomie. Force est de constater, cependant, que les propositions de la commission sont construites principalement dans une logique de financement. Le groupe des associations pense que l'approche sociétale aurait dû davantage guider ses propositions. En effet, cette nouvelle donne pouvait permettre de repenser globalement le système face au défi de l'accroissement de la population en perte d'autonomie. C'est à ce titre qu'il rappelle son attachement à la convergence des dispositifs de l'aide à l'autonomie et qu'il insiste pour que le libre choix de la personne soit respecté dans la mesure où sa qualité de vie peut être préservée.

Le groupe des associations considère que l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie, avant d'être un coût, est un facteur de dynamisme économique et social pour notre pays et créateur d'emplois non délocalisables.

S'agissant de la prévention, nous tenons à réaffirmer notre attachement à garantir l'accessibilité à la société pour tous comme le prévoit la loi du 11 février 2005. À quoi bon adapter un logement si une personne est condamnée à y vivre recluse au motif que le cheminement pour aller faire ses courses ou les moyens de transports ne sont pas accessibles ? L'ambition de la conception universelle doit être également un objectif à atteindre.

Le groupe des associations tient à rappeler la place du secteur associatif dans la prévention de la perte d'autonomie, grâce à ses bénévoles et volontaires notamment, mais aussi dans sa prise en charge par des professionnels. Le secteur associatif de l'économie sociale et solidaire, porteur d'une expérience et d'un savoir-faire à la hauteur des besoins des personnes qui y recourent, est souvent mis à mal, voire victime d'une concurrence déloyale. Le groupe considère que le système dit d'autorisation est une garantie pour une personne en perte d'autonomie quand celle-ci atteint un niveau de dépendance qui la classe dans les Groupes iso-ressources de niveau 1 ou 2.

Par ailleurs, concernant la gouvernance, le groupe des associations salue le travail mené par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et appelle au maintien de la représentativité associative au sein de ses instances. Le courant de pensée qui consacre les vertus du « décideur-payeur » conduit, à nos yeux, à construire le projet de vie de la personne en perte d'autonomie en fonction des moyens. Le vrai choix de société ne serait-il pas de reconnaître les besoins de la personne dans leur intégralité et de rechercher les financements nécessaires à leur satisfaction ? C'est en tout cas le point de vue du groupe des associations.

Enfin, nous saluons les propositions concernant les aidants familiaux, même si nous estimons qu'elles auraient pu aller plus loin. La prise en charge de la perte d'autonomie repose en grande partie aujourd'hui sur la solidarité familiale, et en particulier sur les femmes. Cet engagement amène trop souvent les aidants à sacrifier leur carrière et par conséquent leur future retraite. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité d'une prise en charge solide par des professionnels qui permette aux aidants de trouver la place qu'ils souhaitent, auprès d'un parent ou d'un proche dépendant.

Le groupe des associations a voté l'avis.